

2026-03-05-27 : Convention relative au développement du covoiturage quotidien entre BlaBlaCar Daily et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou en 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :38
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage: 1 3 MARS 2026

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Yamina RIOU, Christelle BURON, Michel BOURCIER, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Joël ESNAULT, Dominique FOUIN, Mireille POILANE

Pouvoirs :

Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Christelle BURON donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'objectif du Projet de Territoire « favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire » (projet n°22) ;

VU l'engagement n°4 de la démarche RSO « Préserver l'environnement » ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a initié, depuis le 1^{er} janvier 2023, une expérimentation de plateforme de covoiturage du quotidien avec l'opérateur KLAXIT (2023) puis BlaBlaCar Daily (2024 et 2025) ;

CONSIDÉRANT le bilan positif de la troisième année du dispositif, faisant apparaître une augmentation du nombre d'inscrits sur la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily (+ 445 inscrits en 2025 portant à 5 874 inscrits sur le territoire), le nombre de trajets significatif (+ 10 444 trajets réalisés en 2025 dont 3 552 ont été financés par la collectivité) pour un kilométrage parcouru de 242 011 km (2025) ; le montant de l'opération en 2025 (13 860 € HT financé 50 % par l'État (6930 €)) ;

CONSIDÉRANT le montant de l'opération en 2026 estimé à 13 840 € HT financé à 50 % par l'État dans le cadre du Fond Vert (6 920€, sous réserve des crédits votés dans le Projet de Loi de Finances de l'Etat en 2026) ;

CONSIDÉRANT que ces prestations font l'objet d'une convention avec l'opérateur BlaBlaCar Daily sur le développement du covoiturage du quotidien, ainsi que sur l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs pour l'année 2026 (et ce que jusqu'au 31 décembre) et dont les modalités tarifaires resteront identiques à 2025 (annexe) ;

ENTENDU l'exposé de Madame GUICHARD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider le renouvellement du dispositif d'incitation financière au covoiturage du quotidien avec l'opérateur BlaBlaCar Daily sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou en 2026, ce jusqu'au 31 décembre 2026 ;**
- **D'accepter la convention relative au développement du covoiturage quotidien et relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs entre l'opérateur BlaBlaCar**

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Daily et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 840 € HT sur l'exercice 2026, dans le cadre de cette même convention, à la société BlaBlaCar Daily ;
- De solliciter la subvention de l'État au titre du Fond Vert pour le développement du covoiturage ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 5 mars 2026
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260305-2026-03-05-27-DE
Date de réception préfecture : 13/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.